

GENFIT

Société Anonyme à Conseil d'Administration
Au capital de 9 707 855,25 euros
Siège social : 885 avenue Eugène Avinée, 59120 Loos
424 341 907 R.C.S. Lille Métropole

Autorisation de l'indemnité de départ et de non-concurrence du Directeur Général 2019

A la suite de l'approbation des différentes résolutions relatives à l'indemnité de départ et de non-concurrence du Directeur Général lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 27 novembre 2019, le Conseil d'administration qui s'est réuni à la suite de l'assemblée a confirmé l'autorisation de cette indemnité. Le détail de cette indemnité se trouve au point III.2 de l'Annexe I du Rapport du Conseil d'administration à ladite assemblée.

La présente information est fournie en application de l'article L.225-42-1 du Code de commerce.